

Ce protocole vise à préciser les conditions d'intervention d'un technicien de maintenance, dans un logement occupé suite au confinement social lié à la lutte contre la diffusion du COVID-19. Le respect de ce protocole permettra d'assurer la protection du technicien et des occupants du logement. Il est valable pour tous les types d'interventions à domicile.

À L'ENTREPRISE - AVANT L'INTERVENTION

(à la première prise de contact)

1. Demander par téléphone s'il y a présence d'une personne infectée ou fragile dans le logement. SI OUI, différer l'intervention. Pour les urgences, avertir GRDF ou les pompiers suivant la nature de l'urgence (danger grave et immédiat).
2. Informer par téléphone l'occupant du logement :
 - o des conditions particulières de l'intervention avec application stricte des gestes barrières et les rappeler verbalement. Bien insister que c'est à la fois pour protéger le technicien ET les occupants.
 - o l'informer que le technicien l'appellera à son arrivée sur les lieux (vérifier le numéro de téléphone à utiliser).
 - o donner la consigne de lui ouvrir la porte et de libérer le passage en demeurant systématiquement à plus d'1m de lui et, en lui ouvrant toutes les portes d'accès et, en évitant de lui adresser la parole.
 - o donner la consigne de ne pas rester dans la pièce ou le local où se déroule l'intervention.
3. Compléter le chargement du véhicule :
 - o Eau (bouteille ou jerrican) + savon + essuies mains jetables OU gel hydroalcoolique (préférable de les transmettre aux services de santé qui en manquent).
 - o Gants à usage unique + Lingettes désinfectantes
 - o Sacs poubelles

LE DÉPLACEMENT DU TECHNICIEN VERS LE LIEU D'INTERVENTION

Si l'intervention nécessite le déplacement de plusieurs techniciens, respecter les mesures barrières dans le véhicule.

4. Le technicien se déplace avec le Justificatif de déplacement professionnel unique + l'Attestation délivrée par le SYNASAV

L'ARRIVÉE SUR LE LIEU D'INTERVENTION

5. Lavage soigneux des mains à l'eau et au savon à l'extérieur du véhicule.
6. Essuyage des mains avec les essuies mains jetables (les jeter dans un sac poubelle (n°1) qui reste dans le véhicule)
7. Enfiler des gants à usage unique.
8. Téléphoner au client pour le saluer et signaler son arrivée.
9. Lui rappeler de rester toujours à plus d'1m et de ne pas rester dans le local ou la pièce où va se dérouler l'intervention. Lui demander s'il a des questions avant d'entrer dans le logement.
10. Demander d'ouvrir la porte sans attendre de sonnettes ou d'utilisation d'un digicode ou d'un interphone.

L'ENTRÉE DANS LE LOGEMENT

11. Entrer dans le logement et rejoindre la pièce ou le local où se trouve l'appareil sans ne rien toucher et sans échange avec l'occupant.
12. Passer une lingette désinfectante sur la carcasse de l'appareil à contrôler.
13. Jeter la lingette dans un second sac poubelle (n°2) qui ne servira que pour une seule intervention.
14. Procéder à l'intervention.

FIN DE L'INTERVENTION

15. À l'issue de l'intervention, passer une nouvelle lingette désinfectante sur l'ensemble des équipements touchés chez le client.
16. Jeter cette seconde lingette dans le sac poubelle (n°2) et le fermer définitivement.
17. Quitter le lieu d'intervention avec le sac poubelle sans rien toucher, ni refermer la ou les portes.

RETOUR AU VÉHICULE

18. Mettre le sac poubelle (n°2) dans le n°1 resté dans le véhicule.
19. Echanger avec l'occupant par téléphone si nécessaire pour les éventuelles consignes ou conduites à tenir.

20. Désinfecter l'ensemble du matériel avec une nouvelle lingette désinfectante.
21. Jeter la dernière lingette et la paire de gants utilisée pendant l'intervention dans le sac poubelle n°1
22. Lavage soigneux des mains à l'eau et au savon
23. Essuyage des mains avec les essuies mains jetables et les jeter dans le sac poubelle n°1, puis le fermer définitivement et le stocker à l'arrière du véhicule.

RETOUR À L'ENTREPRISE

24. Stocker les sacs poubelles à l'entreprise dans un espace fermé en attendant au moins 48h avant évacuation avec les ordures ménagères.
25. Lavage soigneux des mains à l'eau et au savon

RECOMMANDATIONS POUR LES SALARIÉS SÉDENTAIRES DE L'ENTREPRISE NON SOUMIS AU TÉLÉTRAVAIL

- o Appliquer les gestes barrières
- o À l'aide de lingettes désinfectantes, désinfecter régulièrement (à minima matin et soir) les poignées de porte, les postes de travail (bureau, clavier, souris, tapis de souris, téléphone, casque audio, micro etc.). Ne partagez pas vos stylos et autres matériels et fournitures de bureau.